

Convention TER:



Train Express Régionaux SNCF / Conseil Régional BFC

Pour des trains du quotidien : **Usagers / Qualité / Proximité**

AO), c'est quoi ?

La loi NOTRe d'août 2015 confirme les Régions comme le chef de file de la mobilité dans les territoires et les charge d'en organiser la cohérence et le pilotage. Elle garde donc la main sur les trains TER à travers les conventions successives depuis 2002 et prend depuis 2017 la compétence et la responsabilité des bus départementaux et transport scolaires.

La Région organise donc sur son territoire les transports de personnes avec la maitrise de l'ensemble des modes (sauf pour les villes avec un réseau urbain). C'est donc la Région qui décide du mode, de la fréquence, du nombre d'arrêts et de l'articulation entre modes (complémentarité, concurrence) qui fixe la tarification et organise la distribution (Vente des billets). Ces compétences s'accompagnent de dotations de l'état mais restent inférieures à leurs coûts réels.

170 millions d'euros

somme verséesen 3 ans par la SNCF pour recapitaliser sa filiale OUIBUS et rentrer en concurrence avec les Train Express Régionaux (TER).



Autorité Organisatrice C'est quoi la convention TER?

La loi NOTRe ainsi gu'une loi plus ancienne sur la décentralisation du transport régional de voyageurs se traduit par la signature d'une convention d'exploitation des services régionaux de voyageurs, entre l'Autorité Organisatrice, qu'est le Conseil Régional et la SNCF (exploitant unique prévu par la loi).

Cette convention définit l'offre ferroviaire jusqu'à l'ouverture à la concurrence (nombre et horaires des trains, quichets de distribution, ouverture des gares, présence de personnel, tarification applicable, ...) et la contribution financière de la région à ces services en plus de la part de recette payée directement par les usagers. Globalement le rapport est de 70 % payés par la Région, le solde de 30 % par les usagers.

La convention TER Bourgogne et la convention Franche-Comté arrivant à échéance, une nouvelle convention Bourgogne-Franche-Comté est en cours de négociations et sera, en principe, effective au 1er janvier 2018 pour une durée de 8 ans. Rappelons que le TER représente environ un quart du budget de la Région.

La convention des Trains Express Régionaux (TER) entre la SNCF et le Conseil Régional estimée en dépense de fonctionnement pour l'année 2017 : **232 millions d'euros** (source Budget Primitif du CR BFC 2017).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat-transfert financier pour la **Région Bourgogne-Franche-Comté- e**st estimée pour les orientations budgétaires 2018 à la hauteur de : 228 millions d'euros

Le TER quotidien en Région Bourgogne-Franche-Comté : 60 000 voyageurs par jour dans les TER Bourgogne-Franche-Comté, 530 circulations de trains par jour. 200 circulations de cars par jour pour environ 4 000 voyageurs.



2017: Année noire.

Avant même la signature de la future convention 2018/2026, sont déjà réalisé ou prévue, la fermeture des guichets de Gray, Saint-Vit, Luxeuil, Baume-les-Dames, Pont - sur - Yonne, Villeneuve-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyarde. A Dijon-Ville: réduction des horaires d'ouverture, fermeture une journée sur deux des guichets de Tonnerre et de Saint-Florentin.

Au terme de la Convention en négociation, disparaitraient, nouvelle dégradation donc de la qualité de territorial.

La SNCF met tout en œuvre pour détourner les usagers des guichets et orchestrer ainsi le recul du service public. La stratégie consiste à diminuer les amplitudes d'horaires d'ouverture des guichets, voire à les supprimer en mettant en compétition différents canaux de distribution pour les conseiller.

guichets SNCF (Internet, retrait aux bornes en gares). Mais le numérique exclut usagers les service et du maillage qui n'ont pas de smartphone, de tablette, d'ordinateur, d'imprimante.

> Malgré cela, usagers résistent. Ils continuent à préférer la présence humaine aux échanges virtuels et standardisés.

> En effet les voyageurs veulent avoir accès à des professionnels

OUVERTURE A LA CONCURRENCE, UNE SOLUTION ? CONCURRENCE DIMINUE L'OFFRE.

Qu'elle soit frontale (comme pour les TGV, Thalys et Eurostar), ou dans le cadre d'un appel d'offres (comme pour les TER et les Intercités), la concurrence engendrerait des conséquences lourdes sur le niveau de desserte.

Dans le cas des appels d'offres, l'attribution des lignes à différents opérateurs interdirait la redistribution des dépenses et recettes entre les lignes d'une même région afin de gommer les inégalités.

Sur les lignes faiblefréquentées, ment cette situation engendrerait une augmentation de la compensation des conseils régionaux autitre du service public.

Se poserait alors très rapidement la question de la pérennité des dessertes et lignes concernées. Sur notre région les six lignes concernées sont:

- Dijon-Nevers
- Avallon-Auxerre
- · Corbigny-Clamecy-Auxerre
- Etang-sur-Arroux-Autun
- Dole-Saint-Claude (dite Ligne des Hirondelles)
- Belfort-Delle.

Cette ouverture à la concurrence est souhaitée par la Région, dès que possible par la loi.

Pour la CGT, connaître les coûts et recettes de chaque ligne ne peut conduire à réduire service public et abandonner l'aménagement du territoire pour donner des marges des opérateurs, filiales de groupes multinationaux.

(Conseil Economique, Social et Environnemental Régional)

Lors de la séance du 12/12/2016, le CESER BFC dans son avis sur l'agenda d'accessibilité (PMR : Personnes à Mobilité Réduite), a rappelé que si les aménagements techniques sont évidemment nécessaires pour répondre aux besoins d'accessibilité, ils ne sauraient être suffisants. La présence humaine est essentielle dans nombre de situations. Le maintien des quichets de personnels en gare, à bord des trains reste un facteur d'accessibilité du transport et plus généralement d'accès à la mobilité.

LES CONTROLEURS A BORD: POURQUOI C'EST INDISPENSABLE.

Seul lien direct à bord des trains entre les voyageurs et l'entreprise SNCF, le contrôleur est un agent assermenté. Au-delà de la vérification des titres de transport, il assure avant tout la sûreté des voyages et la sécurité des voyageurs.

Afin d'exercer ces missions de sécurité ferroviaire, il possède un niveau de formation élevé et spécifique, qui fait l'objet d'un suivi rigoureux. Grâce à cela, il sait mettre en place des procédures d'évacuation en cas d'incendie, de voyageur malade ou d'incident à bord.

Il peut aussi assurer

la prise en charge des voyageurs notamment celle des personnes en situation de handicap.

Au service des usagers En ce qui concerne le service à bord, le contrôleur a de multiples casquettes.

Il veille au confort des voyageurs (climatisation, chauffage, éclairage), les informe sur le déroulement de leur voyage, sur les tarifs, conditions de remboursement et horaires lors de l'accueil sur le quai et dans le train. Dans les zones rurales, là où la plupart des quichets de vente ont malheureusement disparu, il peut délivrer les titres de Pourtant, la volonté de transport.

informe



les éventuelles correspondances.

Dans le cadre de sa mission de service public, il a également un rôle rassurant dans les trains et les enceintes ferroviaires. Facilement identifiable par sa tenue, il accompagne les voyageurs occasionnels et les aide à s'orienter.

la direction SNCF et du En cas de retard, il Conseil Régional est directement de réduire le nombre

Elle souhaite faire supporte toutes ces misspécifiques sions d'autres personnels qui n'ont pas la même formation préférant des contrôles aléatoires et punitifs en gare.

Lors de la séance plénière du 10 janvier 2017, le CESER BFC a émis un avis défavorable sur l'avenant 29 instaurant la suppression des contrôleurs sur une centaine de trains sur la région ainsi que la les voyageurs et recense de contrôleurs à bord. fermeture de guichets.

ES VILLES CONTRE LES CAMPAGNES



Afin de réduire les temps de parcours et pour répondre à la demande de l'AO de mettre plus de trains à coût constant entre Dijon et Besancon, la solution trouvée et imposée est de supprimer des arrêts. Ainsi, Neuillyles-Dijon, Villers-les-Pots et Franois seraient purement supprimés ; au mépris de toute notion de service **public**, rallongeant les temps de transports du quotidien

pour les étudiants et salariés de ces communes.

contestation par usagers, élus locaux et les cheminots est en cours et la question du service public est posée en grand!!!

Qu'en sera-t-il sur des lignes moins fréquentées après la signature de la convention?

La proximité était pourtant une priorité affichée du Conseil Régional!

NOS PROPOSITIONS

Concernant le financement, il est clair que l'Etat doit reprendre la dette du réseau qui lui appartient, cela permettrait de mettre les investissements nécessaires dans la régénération, l'entretien et le développement du réseau. Aujourd'hui, le système est plombé par les intérêts d'une dette qui est celle de l'Etat.

Des moyens supplémentaires doivent être accordés aux régions réaliser pour transport régional de qualité via le versement transport.

La renationalisation des autoroutes serait aussi un moyen de financer le rail.

La création d'un pôle public financier permettrait de planifier les investissements nécessaires.

Cela permettrait régionalement:

- D'accroître le nombre de Km train sur les axes majeurs avec du matériel aux capacités adaptées.
- De remettre des trains assurant du domicile/ trajet sur les lignes ou les gares importantes (Bresse, Selongey, ...).

- De maintenir la desserte maintenant les 2,5 ou Nord Morvan. (Auxerre/ 3 A/R supplémentaires Avallon-Corbigny).
- Pour la distribution, Besançon. une complémentarité • De maintenir la présence modale: utiliser le réseau humaine dans les gares SNCF pour sa diversité et les trains. internet) et la diversité des utilisateurs (jeunes, seniors, urbains, ruraux, ...).
- d'arrêts y compris en

- quotidiennement Dijon/
- (physique, téléphonique, D'assurer l'exploitation qui couvre des 6 lignes menacées l'ensemble des besoins par l'ouverture à la concurrence par service public réalisé entreprise une • De ne pas supprimer publique, la SNCF avec des cheminots à statut et non pas au profit de groupes privés favorisant le dumping social.
 - · La réelle complémentarité modale en utilisant le bus (et la route) comme outil de rabattage et de massification du fer et non comme substitution low cost.



SUR LA GOUVERNANCE ET LE FONCTIONNEMENT.

Plus de démocratie par la réactivation des comités de lignes ouverts aux usagers, associations, syndicats salariés, aux prérogatives élargies en amont et sur le suivi régulier dès la conception des grilles horaires et le suivi régulier.

La CGT, les cheminots soucieux du devenir sont intervenus en interne auprès de leur direction SNCF et les élus régionaux. Des rassemblements ont eu lieu, tout comme des signatures de pétitions contre notamment les suppressions des contrôleurs à bord des trains, des adresses aux associations d'usagers, aux élus locaux pour partager nos exigences et nos propositions.



<u>Site internet</u>: http://cgtbourgognefranchecomte.fr/ Contact courriel: bourgognefranchecomte@cgt.fr